

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 31 janvier 2025

Date de convocation : 20 décembre 2024	Nombre de membres { présents : 13 absents : 7
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 14 février 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 13
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2025-07**

OBJET : Marchés de fournitures d'éclairage public et d'illuminations

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le TRENTE-ET-UN du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, depuis 1985, le SDEER dispose d'une compétence sur l'éclairage public. Pour les communes y adhérant, le SDEER effectue les travaux neufs et la maintenance sur lesdites installations (auxquelles le Comité syndical a ajouté, au fil des ans, les illuminations de sites ou de monuments, les installations sportives ou de loisir et la signalisation lumineuse tricolore).

Depuis lors, le SDEER fait effectuer les études et travaux correspondants par des entreprises du secteur privé, et passe des marchés avec des fournisseurs de matériels d'éclairage public pour les appareils et équipement à fort contenu technique ou esthétique :

les prestataires de travaux ont alors obligation de s'y approvisionner aux conditions prévues par les marchés du SDEER.

Vingt marchés ont été passés en 2021 :

- Treize marchés à bon de commande avec 12 attributaires pour des équipements utilisés dans le cadre de la maintenance : sources lumineuses, coffrets et prises pour guirlandes, mâts en acier galvanisé, mâts en aluminium, luminaires fonctionnels, luminaires de style, luminaires décoratif, horloges astronomiques, petits matériels électriques.
- Sept accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents, avec de 5 à 15 attributaires, pour l'éclairage fonctionnel routier, l'éclairage fonctionnel urbain, l'éclairage de style, l'éclairage décoratif urbain, les projecteurs de stades et d'espaces, l'éclairage solaire autonome et les mâts, crosses et consoles.

Les marchés passés en 2021 arrivent à échéance le 30 juin 2025.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'opportunité de lancer un nouvel appel d'offres de fournitures d'éclairage public pour une période courant à partir du 1^{er} juillet 2025 et, en outre, notamment, sur :

- le contenu et le volume des marchés correspondants ;
- l'allotissement de ces marchés ;
- la durée de ces marchés.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Décide que le SDEER lancera des appels d'offres pour la fourniture de matériel d'éclairage public pour une durée de quatre années à partir de juillet 2025 ;
- 2 - Donne mandat à M. le Président pour l'allotissement des marchés ;
- 3 - Donne mandat à M. le Président pour définir les documents de marché et procéder à la mise en œuvre des publications correspondantes selon les dispositions du code de la commande publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*